



Laboratoire Gestion
des Risques et
Développement des
Territoires



Conseil Régional
de Rabat-Salé-Kénitra



Laboratoire Politiques Urbaines
et Ingénierie Territoriale



Réseau d'Excellence
sur la Gouvernance
Foncière en Afrique
du Nord

La gouvernance territoriale et opportunités de développement au Maroc

Dans un système multi-acteurs, multi-échelles et multidimensionnel, l'acte de gouverner rassemble l'ensemble des pouvoirs, coordinations, partenariats, coalitions, contrats qui peuvent exister entre différents acteurs ainsi que les schémas de développement et de régulation couvrant les différentes échelles des territoires en vue d'engager et de réussir des actions collectives.

Les échelles de la planification spatiale portant sur les collectivités territoriales constituent une préoccupation continue de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Il s'agit, à l'évidence, d'un champ d'application et d'un moyen essentiel des politiques publiques en la matière. Ainsi, la sphère de l'aménagement et de l'urbanisme a ses propres approches, principes et règles à instrumentaliser pour animer tant des projets de territoire que des projets urbains en vue de faire valoir l'efficacité économique, l'équité sociale et le développement durable. Toutefois, il est toujours question de s'interroger sur les modes de gestion de la hiérarchisation des territoires pour pouvoir éviter la fracture et en assurer à la fois la cohérence et la cohésion.

Dans un nouveau contexte constitutionnel et socio-politique, et après une période de tergiversation et d'hésitation dans le projet de la régionalisation, le Maroc a pu adopter un nouveau redéploiement territorial maillant le pays en 12 régions, comme il a réussi à édicter un nouveau dispositif juridique régissant les différentes collectivités territoriales. Les lois organiques n° : 111.14, 112.14 & 113.14 en date du 07 juillet 2015 relatives respectivement aux régions, provinces & préfectures et communes ont fait de ces collectivités des cadres d'actions socioéconomiques, exerçant des attributions propres et gérant des ressources financières.

L'Etat annonce une nouvelle recombinaison territoriale et non pas une reconfiguration de «fusion-absorption». L'ambition affichée est de restructurer des bassins de vie et espaces

économiques à même de partager des fonctions, des réseaux, des régions et villes interconnectées avec des complémentarités sectorielles et fonctionnelles.

Le but étant d'estomper les inégalités entre les différentes entités territoriales et d'impulser l'équilibre et l'efficacité des régions. Le dilemme homogénéité, équité et compétitivité régionales reste encore posé au vu des disparités manifestes entre les 12 régions. L'enjeu porte sur le développement de métropoles d'équilibre et de véritables pôles de croissance et l'alimentation des finances publiques pour leur permettre de supporter les coûts de la solidarité territoriale.

Il n'est plus tolérable de perpétuer des ruptures territoriales entre des villes dynamiques et des arrière-pays décrochés et cantonnés dans la stagnation. Cependant, il n'est pas facile d'atteindre ces aspirations, sans pour autant pouvoir rehausser les logiques d'acteurs, les styles de gouvernance et les méthodes de planification. C'est une question de culture et surtout de politique.

A défaut d'un renouveau en matière de gouvernance des territoires, la région risque de traduire un patchwork spatial au vu de l'éclatement de ses unités qui pourraient être marquées par des processus de territorialités fortes, commandées par l'extérieur, non seulement coupées les unes des autres, mais campées dans une sorte de retranchement spatial. Un questionnement multiple s'impose :

- Le dispositif juridico-institutionnel actuel constitue-t-il un véritable soubassement de redéploiement des rôles d'acteurs dans le système administratif en vigueur ? Représente-t-il une assise efficace s'insérant dans une politique publique d'aménagement et d'urbanisme ou encore de simples mesures de rattrapage ?
- Dans quelles mesures l'Etat peut-t-il assurer son rôle d'agent unificateur, facilitateur et régulateur ?
- Les instruments de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme vont-ils connaître un nouvel élan au diapason des aspirations annoncées ?
- Quels réajustements doit-on engager au niveau des politiques d'aménagement et d'urbanisme pour s'inscrire dans un cadre de cohérence avec les réformes entreprises ?

Axes du séminaire :

- Régionalisation et développement territorial : Défis, opportunités de développement et perspectives
- Le développement urbain : quels outils pour quelles finalités ?
- Le redéploiement territorial et le nouveau dispositif juridique : Quelles étendues pour quelle gouvernance ?

Date du séminaire : 11 mai 2018

Date et lieu du séminaire : INAU

Langue du séminaire : Français - Arabe.

Comité d'organisation :

- Abdelwahed El Idrissi, INAU ;
- Mohamed Mastère, INAU ;
- Abdelali Masoudi, ONIGT / CRRSK ;
- Moha El Ayachi, IAV Hassan II et coordonnateur / NELGA ;
- Ahmed Maliki, Faculté de droit de Marrakech.

Comité scientifique :

- Abdelaziz Adidi, INAU ;
- Mohamed Haddy, INAU ;
- Mohamed El Ghali, Faculté de droit de Marrakech ;
- Ahmed Maliki, Faculté de droit de Marrakech ;
- Momayiz Keltoum, ONIGT ;
- Moha El Ayachi, IAV Hassan II et coordonnateur / NELGA ;
- Abdelwahed El Idrissi, INAU.